Adresse

Rue de Caraman 13 - 7300 BOUSSU

☎ 065 76 61 40

☎ 0477 80 11 49

secps@itcb.be

Site: www.eps-boussu-ath.be

Direction

Pierre COQUELET

Nos bureaux sont ouverts :

Du lundi au vendredi de 17h00 à 20h30

Inscriptions :

Dès le 30 août à Boussu (du lundi au vendredi 14h—20h)

Le 29 août (14h—20h) et à partir du 4 septembre à Ath (du lundi au jeudi)

Plan d'accès :

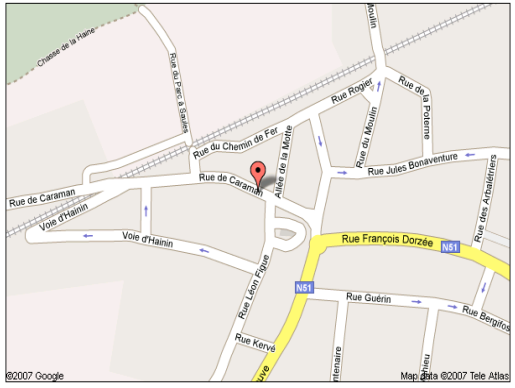

Les Aumôniers du travail de Boussu

Nous formons des professionnels des métiers

Institut Technique et Professionnel

Les Aumôniers du Travail

Promotion sociale

FLEURISTE:

FLORICULTURE ET ARBORICULTURE ORNEMENTALE

En arboriculture, l'étudiant sera alors capable:

- d'appliquer les soins nécessaires aux arbustes, conifères et jardins;
- d'en reconnaître les genres, les espèces et les différentes variétés;
- de les utiliser en composition florale.

En floriculture, l'étudiant sera alors capable:

- d'expliquer les soins nécessaires aux plantes d'appartement;
- d'énumérer leurs exigences générales et particulières;
- de reconnaître les différentes variétés de plantes fleuries et de plantes vertes;
- de connaître les exigences de la floriculture de pleine terre et de serre, les variétés de terreaux, les opérations culturales et la multiplication des plantes.

Conditions d'admission

Avoir réussi l'unité de formation « Fleuriste: Bases de l'art floral »

Droits d'inscription :

59,80 €

20 € pour les demandeurs d'emploi, les étudiants de moins de 18 ans, les bénéficiaires de l'AVIQ, les bénéficiaires du CPAS, les enseignants sous certaines conditions.

Horaire des cours

60 périodes

Le vendredi du 02/03/2018 au 22/06/2018

de 17h30 à 20h50

Quelles démarches effectuer pour m'inscrire ?

✓ Fournir ma carte d'identité pour photocopie.

✓ Remplir une fiche d'inscription au secrétariat.

✓ Signer le "reçu école" dès paiement.

✓ Remettre mon diplôme le plus élevé au secrétariat (CEB, CESS, …)

ou remettre l'attestation de l'unité de formation précédente

ou réussir un test d'admission pour entrer en formation.

✓ Payer les droits d'inscription en fonction de votre statut.

✓ Autres demarches :

Je suis demandeur d'emploi:

—> je remets mon numéro d'inscription du Forem.

Je suis bénéficiaire du CPAS :

—> je le signale au secrétariat et je remets une attestation de bénéficiaire du revenu d'intégration.

Je suis inscrit auprès de l'AWIPH :

—> je remets une attestation obtenue auprès de l'AWIPH.

J'ai moins de 18ans :

—> je remets une attestation obtenue auprès de mon établissement scolaire prouvant mon inscription.

Une attention toute particulière est accordée aux étudiants en situation de handicap. Chaque situation est étudiée individuellement et les conseils des études mettent tout en œuvre pour essayer de rendre l'apprentissage accessible à tous.

Personne de référence à contacter: Mme Degrève Sophie